

Avant l'arrivée de l'Infant en cette Ville, on avoit ajouté au ceremonial qu'on devoit observer, que les trois premiers jours le Grand Duc lui donneroit la droite comme Infant d'Espagne, que ce Prince tiendroit le même rang les trois jours suivans en qualité de Duc de Parme, & que pendant trois autres jours S. A. R., comme Grand Prince Héritaire de Toscane, donneroit à son tour la droite au Grand Duc : on avoit aussi levé quelques difficultés qu'il y avoit à l'occasion du ceremonial touchant le Comte de St. Estevan, & les autres Seigneurs de la Cour de l'Infant Duc ; & il a été entr'autres stipulé que ceux d'entr'eux qui sont Grands d'Espagne, pourront s'asseoir & se couvrir devant le Grand Duc & l'Electrice Douïairiere Palatine la sœur.

XVI. *Parme.* On leve dans cet Etat deux nouveaux Regimens pour le service de l'Empereur, ce qui donne lieu à quelques discours. On assure que l'Infant Duc ne se rendra pas encore sitôt ici pour s'y faire reconnoître Souverain, & l'on ne peut pas quel peut être le sujet de ce délai. L'Evêque de cette Ville, à la réquisition de la Duchesse Douïairiere Dorothee, Regente, a prié le Pape par écrit d'ordonner un Jubilé pour demander à Dieu la délivrance des secousses de tremblement de terre qui se sont sentir depuis un tems dans l'étendue de ce Duché, & qui allarment beaucoup tous ses Habitans. C'est à quoi les Napolitains n'ont pas encore eu recours ; quoi qu'il y ait fort long-tems qu'un pareil fleau continuë à les jeter dans l'épouvante & dans la consternation.

XVII. *Genes.* La premiere colonne d'un nouveau renfort de Troupes Imperiales consistant en 1300. hommes, arriva le 10. Mars à *St. Pierre d'Arenne*, & s'y embarqua le lendemain à bord de 60.
Bâti-